



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Manifestations

Question écrite n° 39478

Texte de la question

M. Jean Tardito appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur des événements inqualifiables qui se sont produits le 3 avril dernier à Marignane. Pretextant de l'inauguration d'un local, un certain nombre d'individus ont profité de cette occasion pour, après avoir escaladé la façade de la Maison du combattant de Marignane, arracher le drapeau français qui se trouvait à son fronton. Les associations patriotiques de cette ville ont, lors d'une cérémonie organisée le 8 mai 1996, remis à la place qui est la sienne le drapeau pour lequel leurs membres ont combattu. Mais la solennité de cette cérémonie ne saurait masquer l'émotion et l'indignation qu'a suscitées cet acte considéré par beaucoup comme une insulte au drapeau national et ce qu'il représente. Il lui demande donc quelles sont les dispositions légales qui permettent de sanctionner de tels agissements, susceptibles de provoquer de graves troubles à l'ordre public.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'il comprend et partage la légitime émotion suscitée par les dégradations volontaires perpétrées sur le drapeau français qui était situé sur la façade de la Maison du combattant de Marignane. De tels agissements tombent bien évidemment sous le coup de la loi pénale qui, dans ses articles 322-1 et 322-2 du nouveau code pénal, réprime de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 francs d'amende, la destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien destiné à l'utilité ou à la décoration publiques et appartenant à une personne publique. Une enquête pénale a d'ailleurs été immédiatement diligentée par les services de police dès que les faits ont été portés à leur connaissance par un représentant de la mairie de Marignane. Si les auteurs de cette infraction venaient à être découverts, des poursuites pénales pourraient utilement être engagées à leur encontre sur le fondement des textes précités.

Données clés

Auteur : [M. Tardito Jean](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39478

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juin 1996, page 2946

Réponse publiée le : 23 septembre 1996, page 5077